



HAL
open science

L'Afrique et ses territoires, un continent en mondialisation

Frédéric Giraut

► **To cite this version:**

Frédéric Giraut. L'Afrique et ses territoires, un continent en mondialisation. Philippe Cadene. La Mondialisation, L'intégration des pays en développement, SEDES, pp.127-140, 2007. hal-00162022

HAL Id: hal-00162022

<https://hal.science/hal-00162022>

Submitted on 12 Jul 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L’Afrique, un continent et ses territoires en mondialisation Frédéric Giraut, Université Joseph Fourier, UMR PACTE & IRD

A paraître in CADENE P (ed.), 2007, La mondialisation, l’intégration des pays en développement, Paris : SEDES, 127-140.

La récente taxe sur les transports aériens s’applique à l’un des aspects les plus tangibles de la globalisation : les transports rapides et/ou intercontinentaux physiques de personnes. Son produit est censé contribuer au développement et surtout à la lutte contre les fléaux sanitaires qui touchent principalement l’Afrique subsaharienne (le sida, le paludisme et la tuberculose). Taxe compensatrice, elle impose une contribution des acteurs supposés principaux de la mondialisation vers ses exclus africains malades. Sectorielle, elle se focalise sur la question sanitaire, celle certainement qui touche le plus durement et le plus spécifiquement le continent africain, y compris dans son principal pays émergent: l’Afrique du Sud. Par ses priorités compassionnelles, cette taxe, salutaire pour les groupes bénéficiaires, participe au moins symboliquement de l’afropessimisme

Les titres de la presse lorsqu’ils tentent d’évaluer le niveau de développement et la participation du continent à la mondialisation ne sont généralement pas plus optimistes : “L’Afrique toujours minée par les fléaux” (L’expansion, 18 décembre 2002).

On se souvient qu’elle était déjà “ mal partie ” dans les années 1960 sous l’œil de l’agronome engagé René Dumont. Malgré les conflits, la fin de la décennie 1990 avec la remontée des cours des matières premières et des signes de bonne gouvernance a tout de même été marquée par un enthousiasme éphémère: “Le sursaut de l’Afrique ” (Le Monde 7 janvier 1997), “Les grands organismes financiers “ optimistes ” pour l’Afrique” (Le Monde 23 janvier 1998). Mais depuis, rapports et bilans internationaux s’égrenent et la stigmatisation est toujours là : “Objectifs du millénaire: l’Afrique reste à la traîne” (Le Monde, 3 juillet 2006).

1) Afrique à la traîne ou Afrique fragmentée : indicateurs descriptifs et typologie fonctionnelle

Dans la course au développement mondialisé, l’Afrique apparaît ainsi souvent comme le continent maudit et désespérément “à la traîne”, plus rarement comme celui des espoirs du rattrapage. Sur quoi se base ce type d’analyses ou de jugements ? Sur des indicateurs synthétiques, notamment l’Indice de développement humain (IDH), ou sectoriels tels que le Produit intérieur brut (PIB) ou les indicateurs de l’état sanitaire et de la morbidité des populations lorsqu’il s’agit de stigmatiser le retard. Lorsqu’il s’agit de souligner des dynamiques positives ce sont alors les taux de croissance qui sont mis en avant.

Est-ce la bonne manière de poser la question des rapports du continent noir à la mondialisation ? C’en est une en tout cas, et la question des indicateurs bien que largement traitée par ailleurs, mérite que l’on s’y arrête au moins brièvement, ne serait-ce que pour souligner leurs limites lorsqu’il s’agit de différencier les espaces, du continental au local, et d’identifier d’éventuelles formes émergentes.

Encadré : l'IDH ou la stigmatisation du continent

L'Indice de Développement Humain (IDH) est un indice synthétique de richesse, d'éducation et de niveau sanitaire. Calculé par Etat, il stigmatise le continent dans son ensemble, plus encore que le Produit Intérieur Brut qui fait la part belle à quelques Etats essentiellement exportateurs de matières premières.

Dans le classement mondial des Etats présenté en 2005 au regard de leur IDH en 2003, les quelques cinquante Etats Africains se situent tous (mis à part la Libye et Maurice) dans la seconde moitié du classement. Seuls la Libye, Maurice, la Tunisie, l'Algérie et le Cap Vert ont des niveaux supérieurs à 700¹. On chute ensuite des alentours de la centième place à la 120^{ème} pour trouver un groupe d'Etats présentant des niveaux entre 600 et 660. Il s'agit d'Etats émergents d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc) et australe (Afrique du Sud), ainsi que de petits Etats producteurs de pétrole ou de diamant d'Afrique centrale (Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé et Principe) et australe (Namibie et Botswana encore un peu au delà dans le classement). Viennent ensuite en queue de classement mondial plus d'une trentaine d'Etats Africains qui présentent des valeurs d'IDH autour de 500 ou inférieures. S'intercalent seulement trois Etats asiatiques (Bangladesh, Timor et Yémen) et un Etat américain (Haïti) dans ce qui apparaît avant tout comme un groupe compact d'Etats africains très en retard de développement à l'échelle mondiale.

Derrière cette approche continentale, apparaissent quelques éléments de régionalisation. L'Afrique du Nord et l'Afrique australe constituées principalement d'Etats émergents sont marquées par un niveau relativement homogène d'IDH par Etat se situant en tête des niveaux continentaux. Inversement le Sahel apparaît comme un vaste ensemble constitué d'Etats parmi les moins avancés(PMA), ce qui se traduit par des niveaux d'IDH parmi les plus faibles du monde. L'Afrique de l'Ouest, de l'Est et centrale n'apparaissent pas en revanche comme des ensembles homogènes en termes de développement humain, puisque leurs Etats se répartissent entre les niveaux les plus bas et des niveaux moyens pour le continent. Ainsi en Afrique de l'Ouest, la Sierra Leone et la Guinée Bissau avec des niveaux autour de 300 se différencient du Ghana qui dépasse 500. Idem en Afrique de l'Est où le contraste entre l'Ethiopie (367) et l'Ouganda (508) est net ; de même en Afrique centrale où le Gabon (635), ou même le Cameroun (497), sont assez loin devant la République centrafricaine (355).

La production de richesses naturelles et l'instabilité liée à des guerres récentes ou actuelles sont des facteurs prééminents dans cette géographie du niveau de développement des Etats africains. Ils n'épuisent cependant pas les causalités qui sont aussi à rechercher dans les politiques publiques menées et les atouts liées à l'histoire et à la position dans les dynamiques de la mondialisation.

Cette approche par indicateurs quantitatifs privilégie les entités nationales, cadre de production de l'indicateur et donc cadre de référence pour les comparaisons et les assemblages. Pourtant ces entités nationales apparaissent comme des maillons, si ce n'est faibles, du moins plus totalement hégémoniques dans la chaîne territoriale qui va de l'union continentale (l'Union africaine, ex OUA) au gouvernement local (municipalités) et aux espaces de la société civile mobilisée dans le développement (Antheaume et Giraut, 2005).

Dans ce sens une approche qualitative, typologique et fonctionnelle au regard du positionnement dans la globalisation permet de différencier l'espace au delà du prisme des Etats. Les travaux de Fred Scholz peuvent ainsi nous servir de grille pour tenter d'identifier les lieux de la mondialisation dans les contextes africains. Sa " théorie du développement fragmenté " (Scholz, 2005) permet d'identifier et de différencier les lieux et régions " globaux " (" actifs " dans la mondialisation), les lieux et régions " globalisés " (" affectés " par la mondialisation) et les " nouvelles périphéries ". Il s'agit en quelque sorte d'une réactualisation de la théorie centre/périphérie dynamique d'Alain Reynaud (1981) déjà reprise à l'échelle mondiale par Durand, Lévy et Retaillé (1993). La réactualisation effectuée par Scholz est à l'usage de la mondialisation et plus particulièrement des Suds où la différenciation fine des situations périphériques est nécessaire pour sortir des stigmatisations aux échelles continentales et nationales et des jugements en termes de retard et de rattrapage.

¹ A titre comparatif l'indice est supérieur à 900 pour tous les Etats d'Europe occidentale et à 800 ou presque pour ceux d'Europe orientale et la Libye.

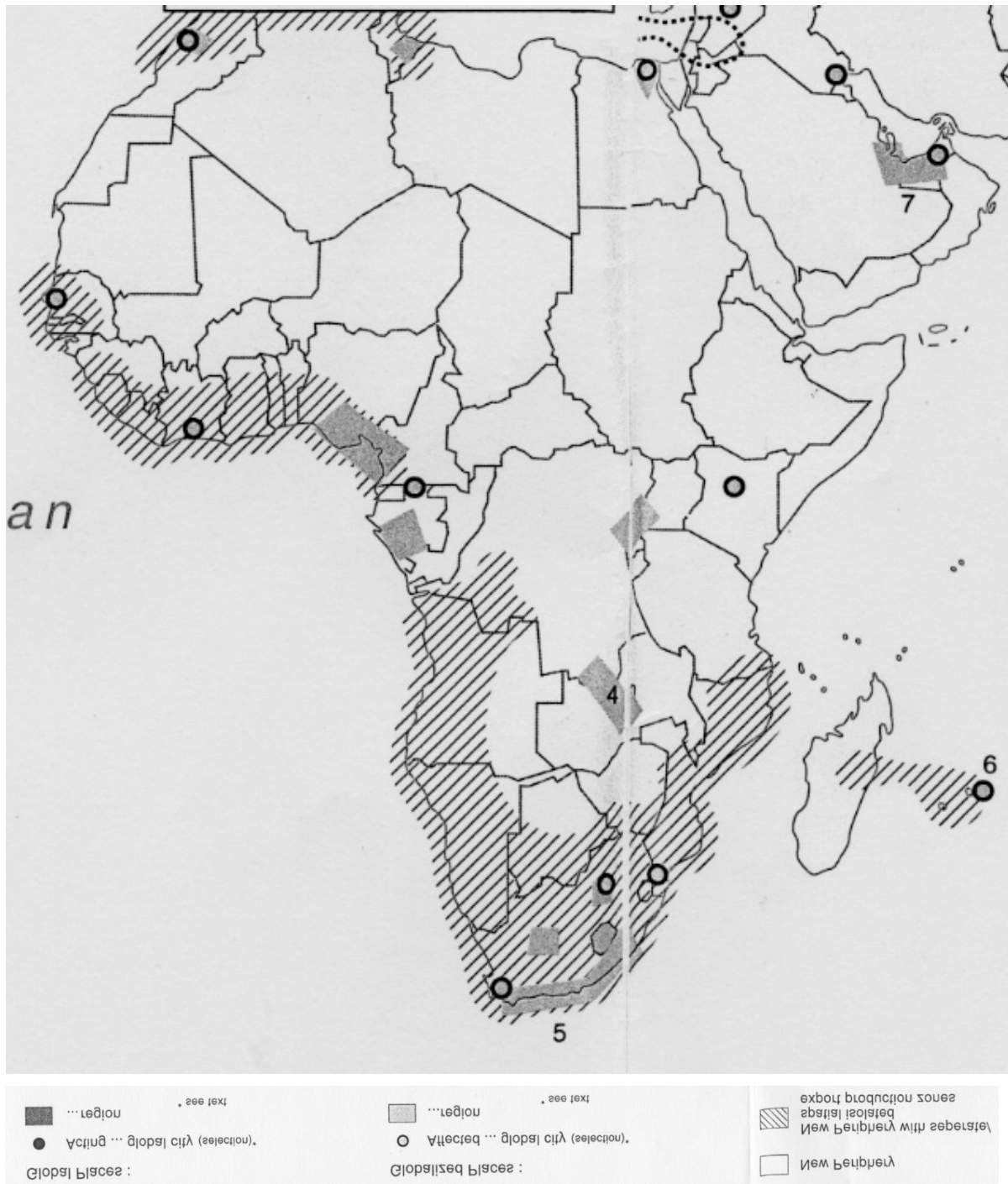


Fig. 1 les espaces globalisés en Afrique d'après F. Scholz (2005)

D'après Scholz (2005), le continent africain apparaît largement impliqué dans la globalisation. Cela n'est pas si nouveau pour de vastes portions littorales et intérieures du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest que l'auteur inclut dans les "nouvelles périphéries" de la globalisation au titre de leurs isolats ou de leurs zones de production d'exportation. Ce statut de périphéries à zones ou isolats relevant de la seule économie globalisée est aussi attribué à l'essentiel de l'Afrique australe et lusophone. Plus ponctuellement, l'auteur identifie des régions "affectées" qui participent de la globalisation pas seulement par leurs productions d'exportation, mais par leur inscription dans des marchés essentiels et stratégiques de l'économie globale, les principales régions minières

d’Afrique australe et centrale sont ainsi identifiées, ainsi que les régions pétrolifères littorales d’Afrique de l’Ouest et centrale.

Apparaissent aussi quelques régions “ globalisées ” de pays émergents qui sans être motrices de la globalisation sont directement “ affectées ” par son économie et surtout ses évolutions, il s’agit de régions métropolitaines, portuaires, touristiques et /ou d’industrie de main d’œuvre, ainsi les aires centrales du Maroc et de la Tunisie, le delta du Nil, l’Ile Maurice, le littoral Sud Africain du Cap à Durban et l’aire métropolitaine autour de Johannesburg. Ces régions sont en lien direct avec quelques grandes villes africaines parmi les sept (Le Caire, Casablanca, Dakar, Abidjan, Nairobi, Le Cap, Johannesburg) que l’auteur estime être des “ villes globales affectées par la globalisation ”.

Cette typologie, pour intéressante quelle soit est indicative et la liste des lieux et notamment des villes sélectionnées est sujette à discussion voire contestation (quid d’Alexandrie, Lagos et Durban ?). De même, l’absence totale sur le continent africain de lieux et de villes considérés comme acteurs majeurs de la globalisation (*acting global cities*) est discutable concernant Johannesburg², compte tenu du rôle majeur joué dorénavant par le capitalisme sud-africain sur toute l’Afrique sub-saharienne (Brunel, 2005) et même à l’échelle mondiale dans le domaine minier.

2) La question des lieux de la mondialisation

Au delà de ces approches globales ou intégrées, des thèmes spécifiques peuvent être regardés comme des indicateurs originaux qui, d’une part révèlent des situations nationales très contrastées et d’autre part permettent d’identifier des isolats mondialisés.

On peut évoquer le taux de couverture en aires protégées qui fait apparaître une certaine régionalisation originale avec des Afriques de l’Est et australe bien couvertes, opposées aux Afriques centrale et du Nord où les aires protégées couvrent une très faible part des superficies y compris en zones marginales et frontalières (Giraut, Guyot et Houssay-Holzschuch, 2004). Mais ce thème des aires protégées permet surtout d’identifier des isolats sur le pourtour des parcs et réserves. Certains de ces isolats ont à voir avec le grand tourisme international et son exploitation. Plus généralement les périphéries d’aires protégées sont passées en quelques années d’une soumission aux principes policiers de conservation (avec parfois des fonctions géopolitiques de zones tampons) qui voyaient les populations riveraines comme prédatrices, à l’application des principes participationnistes qui régissent dorénavant les actions et les financements internationaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. En ce sens, ces espaces, bien que de confins (lorsqu’ils ne sont pas des bases pour le tourisme international), sont cependant des avant-postes des conceptions “ mondialisées ” du développement durable.

Dans un tout autre domaine et concernant d’autres espaces, les taux d’urbanisation (ISTED, 1998 ; Moriconi-Ebrard, 1993 ; Pourtier, 1999) font apparaître d’extraordinaires contrastes entre Etats d’une même

² Considérée comme ville globale par plusieurs auteurs dont Céline Vacchiani-Machuzzo (2005) à partir de l’analyse des Investissements directs étrangers et par l’observatoire GaWC (Globalization and World Cities) de Peter Taylor.
www.lboro.ac.uk/gawc

région sous-continentale et d'une même catégorie de niveau de développement. Ainsi en termes de niveau d'urbanisation, des Etats des mêmes régions sont engagés dans des stades différents de la transition urbaine :

- encore faibles taux d'urbanisation mais forte croissance pour le Niger au Sahel ; la Guinée en Afrique de l'Ouest ; le Maroc en Afrique du Nord et le Botswana en Afrique australe,
- - contre niveaux plus élevés mais croissance plus faible pour la Libye en Afrique du Nord ; le Ghana en Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud en Afrique australe.

Mais derrière ces situations et tendances nationales, la cartographie des grandes régions urbaines d'échelle continentale, fait apparaître des entités intranationales, voire pour certaines transnationales. Il s'agit du delta du Nil avec Le Caire et Alexandrie et un semis dense de villes petites, moyennes et grandes ; de la région urbaine littorale marocaine centrée sur Casablanca et la conurbation de Rabat Salé ; de la région urbaine transnationale du Golfe de Guinée centrée sur Lagos et le pays Yoruba et allant jusqu'à la capitale Ghanéenne ; de la région urbaine autour du fleuve Congo associant Kinshasa et Brazzaville ; de la quasi conurbation sud-africaine centrée sur Johannesburg. Ces vastes régions urbaines comptent en leur sein au moins une mégapole plurimillionnaire. Cette liste recoupe partiellement celle des cités africaines directement affectées par la mondialisation selon Scholz. Il s'agit là de cités et régions où s'élaborent et se généralisent des modèles comportementaux qui participent d'une certaine mondialisation par l'émergence de cultures hybrides et interconnectées (Mbembé, 2005). Une vraie question est celle de savoir si ces cités fonctionnent en isolats connectés aux réseaux mondialisés, même si elles n'en constituent qu'une extension périphérique, où si elles diffusent à leur périphérie des dynamiques issues de la mondialisation économique et culturelle.

La mutation des campagnes périphériques, et même au loin, par la demande métropolitaine notamment agricole n'est plus à démontrer sur le continent africain (Chaléard, 1996). Ces mutations ont fait exploser le dyptique : "cultures de rente" (agriculture de plantation et d'exportation, domaine de l'agriculture "mondialisée")/ "cultures vivrières" (domaine d'une agriculture locale réservée à l'autoconsommation et à une mise en marché limitée) qui servait de grille d'analyse des réalités rurales africaines (l'Information Géographique, 2004). On peut cependant se demander si la mutation des campagnes en lien avec la demande métropolitaine continentale relève de la diffusion des dynamiques, des innovations et des pratiques liées à la mondialisation.

A ce stade, le recours à un tout autre indicateur, celui des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) peut s'avérer précieux. Un travail remarquable dans ce domaine vient d'être réalisé à l'échelle du continent (IRDC, 2005 : Atlas Acacia http://www.idrc.ca/fr/ev-94196-201-1-DO_TOPIC.html).

Les indicateurs des taux de couverture et d'usage dans le domaine des NTIC, permettent d'appréhender les contrastes internes aux Etats tout en renseignant sur la pénétration dans le continent des principaux outils de communication de la mondialisation (Cheneau-Locquay, 2000). Une différence doit cependant être établie entre un téléphone portable signe et attribut des pratiques individuelles de l'ère de la mondialisation, mais qui n'en est pas un instrument essentiel au Nord, et Internet qui est le moyen par excellence de la communication à l'échelle planétaire et de l'accès à l'information. Or, si le fantastique succès continental du portable est un fait qui mérite attention, la fracture numérique qui affecte le continent se matérialise d'abord par l'accès à internet : Le nombre moyen d'utilisateurs de l'Internet en Afrique est de 111 pour 10 000 personnes, alors qu'il est de 585 en Asie, 2444 en Amérique et 3333 en Europe (IDRC, 2005). Il faut également noter la rareté des possibilités de connexion en haut débit, ainsi que la dépendance des réseaux vis à vis du Nord (Bernard, 2005). Un processus de rattrapage est cependant à noter avec un indice d'opportunité en Technologie de l'information et de la communication (mesure

synthétique de l' " infodensité " et de " l'info-utilisation ") qui aurait tendance à se resserrer légèrement par une progression plus rapide des Etats les plus en retard (africains notamment) depuis le début des années 2000.

Pour le seul téléphone, la mesure de la " télédensité effective " calculée en intégrant lignes fixes et mobiles permet de comparer des situations où le nombre de cartes activées de téléphones portables est supérieur à celui des lignes fixes, ce qui est le cas de la quasi totalité des Etats africains. La corrélation est évidente avec le niveau de richesse (PIB par habitant). Il faut noter cependant que les Etats africains présentent certes des valeurs étalonnées selon leur niveau de richesse, mais ces valeurs sont généralement supérieures à la courbe de Jipp attendue, autrement dit à la valeur de télédensité qu'induirait le niveau de richesse selon le rapport moyen entre ces indicateurs (courbe de Jipp). Les Etats qui présentent des télédensités supérieures à celles attendues au regard de leur PIB vont de pays émergents tels que le Maroc et l'Afrique du Sud, jusqu'à des Etats parmi les moins avancés comme la Mauritanie. En revanche, parmi les quelques Etats africains qui présentent une télédensité inférieure à celle attendue, on note la Libye, la Guinée équatoriale et le Swaziland, Etats dont les plus importantes contributions au PIB proviennent des revenus pétroliers ou des revenus des émigrés.

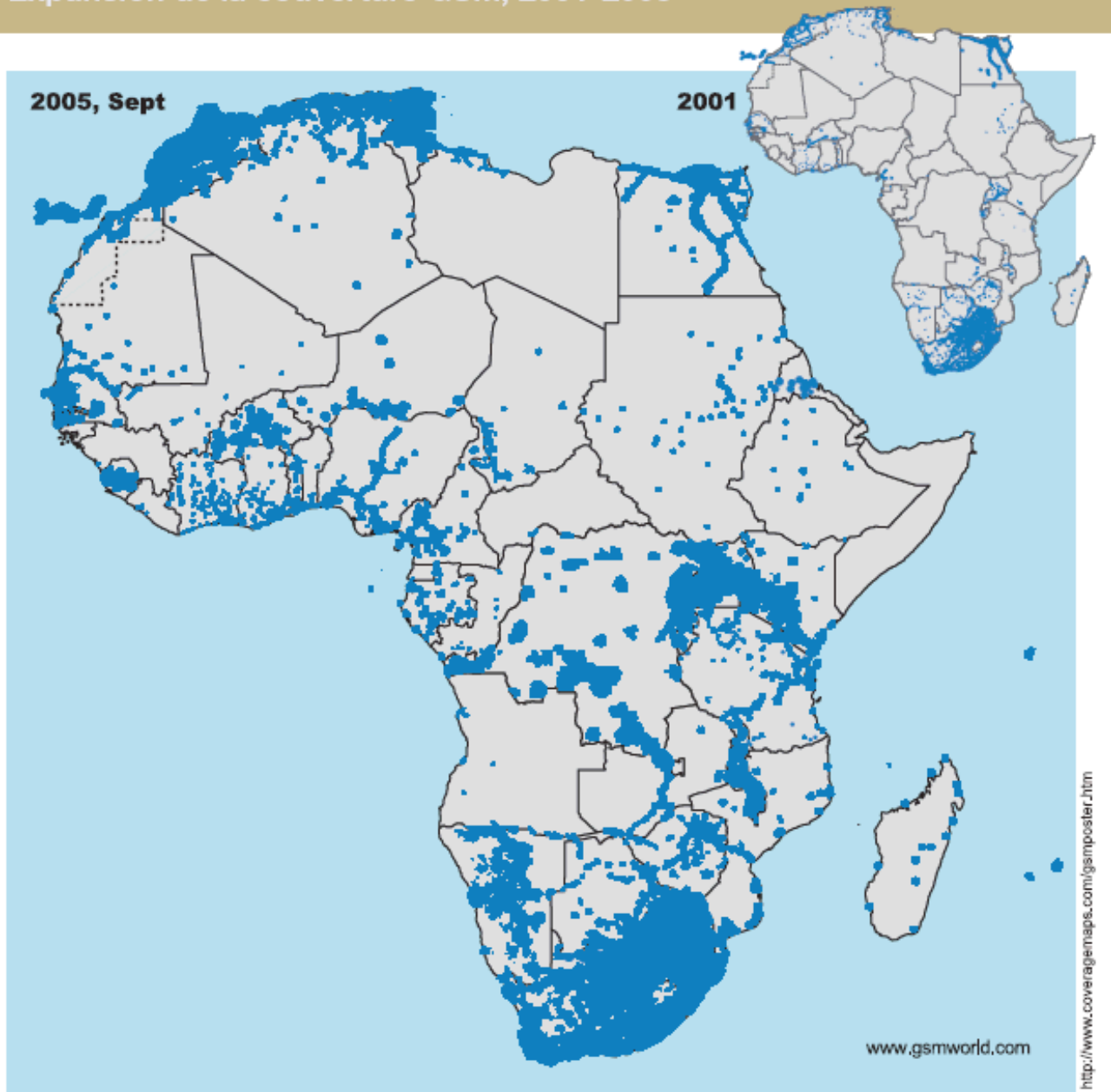
L'extraordinaire succès du téléphone portable³ atteste de la soif de modernité d'une part, et de l'adaptation d'un outil aussi flexible aux réalités des populations africaines. Celles-ci ne sont jamais passées par le téléphone fixe qui relève du monde des réseaux matériels. La possibilité de débiter les cartes prépayées, voir de vendre la connexion à l'unité et de louer les cartes " Sim " font aussi de l'usage du téléphone portable un produit de consommation prisé de l'économie informelle. Les panonceaux des grandes compagnies opératrices sont ainsi présents sur les étals des petits revendeurs dans les villes principales et le long des principaux axes. En revanche le monde du village reste étranger à ces pratiques, du moins sur les zones non couvertes, car le paysan ou l'éleveur pourra se rendre à la ville aussi pour communiquer notamment avec un parent émigré.

La couverture qui reste ponctuelle et linéaire dans la plupart des Etats africains, peut se faire aréolaire dans les Etats émergents d'Afrique du Sud et d'Afrique du Nord et dans les régions urbaines d'Afrique de l'Ouest notamment (Cheneau-Locquay, 2001). La géographie des zones de couverture GSM (*Global System for Mobile Telecommunication*) permet d'identifier les aires largement couvertes et les axes principaux ou en formation (semis linéaire de zones réduites) (IDRC, 2005). Le rapprochement de la forme des couvertures d'une part, et de l'extension des grandes régions urbaines du continent d'autre part permet de mieux différencier l'influence de ces dernières sur un certain arrimage de leurs arrière-pays dans la mondialisation.

Ainsi aux extrémités du continent, l'Afrique du Sud dans sa quasi totalité et le Maghreb littoral et intérieur non montagnard et désertique (particulièrement le Maroc et la Tunisie couverts en quasi totalité) ainsi que toute l'Egypte utile (Delta et vallée du Nil ainsi que le liseré littoral et l'axe secondaire du pays) bénéficient d'une couverture étendue qui prolonge l'influence de leurs grandes régions urbaines. Ailleurs sur le continent la corrélation est moins évidente puisque l'on voit émerger de vastes zones couvertes hors des principales régions urbaines continentales, dans la région des Grands lacs notamment où se dessine un vaste croissant de Mombassa jusqu'au Burundi incluant les principales agglomérations kenyanes et ougandaises et les axes de liaison, mais aussi l'Ouganda rural ainsi que l'Est du Congo démocratique et la quasi totalité des campagnes très denses du Rwanda et du Burundi. Il faut ici invoquer, outre la corrélation avec les très fortes densités régionales, les

politiques publiques volontaristes et l'appui sélectif des bailleurs de fonds dans cette phase de développement des réseaux hors des seuls centres urbains. Le même phénomène est à invoquer pour les remarquables couvertures sénégalaise et angolaise, et la plus surprenante encore couverture du Malawi ou du Burkina-Faso et du Niger. A contrario, la vaste région urbaine du sud du Nigeria qui inclut les littoraux béninois, togolais et ghanéen est très largement sous couverte et ne se distingue plus comme une aire remarquable au regard de ce critère. L'anomalie nigériane (en cours de correction avec l'apparition de nouveaux opérateurs) induit même dans l'aire haoussa au Nord un effet frontière d'un genre nouveau avec des déplacements au delà de la frontière avec le Niger (pourtant pays le plus en retard de développement du Monde selon l'IDH) de commerçants nigériens désireux de téléphoner sur leurs portables pour leurs affaires.

Expansion de la couverture GSM, 2001-2005



³ (Le taux de pénétration de la téléphonie mobile sur le continent africain en juin 2005 était de 11, 5% contre 20% en Asie et près de 40% en Amérique latine, mais la progression très rapide permet d'envisager un taux de de pénétration de 25% en 2010 (IDRC, 2005).

Avec les NTIC, on touche donc un secteur clé de l'aménagement du territoire à l'heure de la mondialisation. Cela n'a pas échappé au NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain) qui a fait du développement de ce secteur une priorité de son action continentale. Une analyse comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional (Giraut, 2006) des pays du Sud permet d'identifier les principales politiques et formes d'aménagement liées à la mondialisation des échanges et des modèles de développement qui touchent de manière transversale les pays africains.

3) Les nouvelles tendances de l'aménagement et du développement des territoires africains à l'heure de la mondialisation

La période post-coloniale a été partout marquée, jusque dans les années 1980, par des pratiques dans le domaine de l'aménagement du territoire qui visaient à structurer l'espace national à partir de grands axes, de l'affirmation des fonctions de capitales nationales et d'un réseau de chef-lieu, et enfin de la valorisation sectorielle selon les ressources et les vocations supposées des différents milieux vus comme des zones ou des régions de développement.. Pour ce faire, à l'issue des années 1970, la quasi totalité des Etats africains s'étaient dotés d'un appareil d'Etat relativement lourd comprenant un ensemble de ministères sectoriels relayés par des structures déconcentrées et un dispositif d'agences, d'offices et de sociétés publics éventuellement coordonnés par une structures dévolue à la planification et à l'aménagement du territoire. Depuis les années 1980, ce mode d'organisation et ses différentes modalités ont connu de profonds bouleversements. Ce sont d'abord les appareils étatiques qui ont été ébranlés et réduits par les politiques d'ajustement structurel et les processus de démocratisation. Ceci a pu conduire jusqu'à un quasi effacement de l'Etat dans le champ de l'aménagement et du développement, notamment dans les pays les moins avancés et ceux connaissant de graves crises politiques. Le recul de l'Etat, parfois très relatif, s'accompagne d'une redistribution des rôles au profit d'autres acteurs promus par les nouveaux modèles du développement durable et de la " bonne gouvernance " : gouvernement local issu de la décentralisation ; ONG et plus généralement société civile ; et secteur privé, opérateur économique considéré comme légitime et performant . Parallèlement, l'interventionnisme des bailleurs de fonds et de la coopération multilatérale s'est accru, de même que celui des sociétés multinationales de services et de production. Enfin des constructions supranationales apparaissent timidement avec des ambitions dans le champ du développement, comme en témoigne le programme du NEPAD (Nouveau partenariat économique pour le développement africain).

Dans ce contexte, les chantiers et les politiques publiques (au sens large, souvent partenariales et non nationales) dans le champ de l'aménagement et du développement rivalisent de formules, de techniques et de modes d'intervention originaux. Ceci pour produire les nouveaux lieux de la globalisation et des modes de planification répondant aux canons du développement durable. Pourtant le recul de l'interventionnisme des Etats-nations est patent, tandis qu'émergent de nouveaux acteurs du développement. Du gouvernement local aux Unions supranationales en passant par les ONG, l'Etat se voit désormais relayé par de nombreux niveaux. Ces transformations s'effectuent sous la pression ou en partenariat avec la coopération internationale, les bailleurs de fonds, le secteur privé ou plus généralement la société civile. L'ensemble de ces acteurs produisent ou

concourent à produire de nouveaux espaces d'aménagement et de développement. On retiendra ici trois figures et tendances significatives qui affectent trois types d'espaces.

a) **Les constructions transfrontalières : Corridors et parcs.**

L'Afrique australe est en pointe dans ce domaine. On y note la mise en place de corridors de développement sous forme d'axes dotés d'infrastructures et de statuts spéciaux dérogatoires et associant zone portuaire et métropole mondialisée. Le corridor Johannesburg-Maputo en est l'illustration la plus fameuse même si le projet n'est pas achevé. Par ailleurs, les Peace Parks qui se mettent en place de part et d'autres des frontières nationales en reliant des parcs nationaux frontaliers (notamment le fameux Parc Kruger avec ses voisins mozambicain et zimbabwéen) ont une vocation géopolitique évidente de fer de lance de la construction d'un espace économique et politique d'Afrique australe en lieu et place des anciennes zones de tension, d'autre part il s'agit d'un projet économique qui vise à déployer le dispositif du grand tourisme international sur de vastes espaces intégrés à partir du *hub* sud-africain et de ses opérateurs. Avec ces corridors et parcs transfrontaliers d'Afrique australe on est pleinement dans des formes liées à la mondialisation par la recherche d'IDE et la connexion au grand tourisme international.

Les projets ouest africains, même si ils affichent les mêmes objectifs sont avant tout à situer dans une logique de construction régionale et de prévention de conflits et font à ce titre l'objet d'un appui du NEPAD (Alvergne & Latouche, 2003). On peut noter cependant en marge de ces grands projets, des initiatives originales appuyées par la coopération bilatérale, comme la réhabilitation et l'aménagement des corridors internationaux de transhumance entre le Niger d'un côté, et le Nigeria, le Bénin et le Burkina-Faso de l'autre.

Ces différentes figures du corridor sont simplement envisagées au titre de la prospective pour l'Afrique du Nord, mais la géopolitique actuelle n'y autorise pas de telles réalisations. Elles nécessitent préalablement de la part des Etats de s'affranchir d'une vision exclusive de la souveraineté territoriale sur certains secteurs frontaliers.

b) **L'équipement des enclaves d'accueil des IDE : zones franches industrielles et portuaires.**

La formule de la zone franche d'exportation, largement pratiquée depuis longtemps par de petits Etats émergents (Singapour, Maurice, Tunisie...) (Brunet, 1986), s'est généralisée dans les pays en voie de développement et se combine avec différents types d'aménagements, de localisations et de conceptions. Le couplage de la zone franche avec des aires portuaires reste cependant la figure dominante sur le continent africain, où ces formules concernent avant tout les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud, mais où l'on note quelques expériences isolées déjà anciennes comme la zone franche du port de Lomé, ou plus récente, comme la zone mise en place par le voisin béninois. Le Maroc s'illustre dans ce domaine avec deux grands projets de développement qui vont s'appuyer sur des sites à statut dérogatoire faisant l'objet d'une administration de mission, de concessions pour les infrastructures et de conditions particulières pour les Investissements Directs Etrangers : le complexe industriélo-portuaire sur Tanger-Tétouan (Agence Tanger-Méditerranée), et le "plan Azur" qui prévoit le développement de cinq nouvelles stations balnéaires pour atteindre les 10 millions de touristes à l'horizon 2010.

En Afrique du Sud, une fois le dispositif de gouvernement local et provincial post-apartheid mis en place (à partir de 2000), l'essentiel de l'effort d'Etat dans le champ de l'aménagement relève des seules opérations

d'équipement de sites et d'axes considérés comme stratégiques. Issues du retour de l'Etat sur le terrain de la politique d'aménagement du territoire sud-africain, les *Spatial Development Initiatives* et les *Industrial Development Zones* doivent ainsi promouvoir l'ouverture du territoire et de l'économie sud-africaine. Outre les "corridors", dont celui évoqué de Johannesburg-Maputo, des secteurs côtiers bénéficient de ces programmes touristiques ou industriels couplés au développement de grandes infrastructures de transport routières et portuaires. Pilotés à partir de la Banque de développement de l'Afrique australe, ces SDI et IDZ ignorent parfaitement les nouvelles institutions municipales et leurs périmètres et ne sont pas liées aux provinces. Ils s'apparentent ainsi à des "missions" chargées de mener à bien de grands projets régionaux et locaux d'aménagement du territoire pilotés par le Department of Trade and Industry. Ils en diffèrent aussi sensiblement dans la mesure où ils s'appuient sur des initiatives privées pour lever des fonds, concevoir et gérer des projets de développement qui seront ensuite transférés à la puissance publique à l'issue du temps contractuel de la concession, système BOT : *build, operate, transfer* (construire, gérer, restituer). Enfin ils ont pour vocation d'attirer des investisseurs nationaux ou étrangers dans les domaines de la promotion immobilière du tourisme et de l'industrie en leur octroyant éventuellement des conditions avantageuses sur le plan fiscal et foncier.

L'intervention lourde du secteur privé est aussi présente aux côtés du gouvernement local. Notamment dans les aires métropolitaines où de grandes compagnies de services dans la distribution de l'eau et de traitement des déchets sont en charge de ces secteurs, mais aussi dans le monde rural où l'extension des réseaux s'effectue selon le mode BOT auquel le *Department of Water Affairs and Forestry* qui pilote la contractualisation a rajouté un t (BOTT) pour train (la formation).

Encadré : " Le cauchemar de Darwin " : révélations et impasses d'une approche radicale de la mondialisation

Si l'on s'éloigne des critères quantitatifs et notamment des indicateurs, ainsi que de l'analyse des politiques de développement et de leurs réalisations, une vision dite critique du développement permet-elle davantage d'approcher la mondialisation dans la diversité de ses espaces et de ses effets ? Une telle vision se focalise notamment sur la marginalité et la pauvreté sur les lieux mêmes des formes de globalisation marchande ou à leurs abords immédiats. C'est le projet du film " Le cauchemar de Darwin " qui a connu un réel succès et fonctionne dorénavant comme une référence pour une approche critique de la mondialisation libérale et de ses modèles de développement dans les Suds, et plus particulièrement en Afrique. Il prend appui sur les évolutions que connaît la ville de Mwanza au Nord-Ouest de la Tanzanie sur le lac Victoria. Cité administrative, frontalière, elle est aussi un lieu de transformation des produits de la pêche lacustre qui a connu un boom avec le développement des exportations des filets de perches du Nil. (Carnat & Tabarly, 2005).

Il s'agit indéniablement d'un film magistral par la galerie de portraits et de lieux qu'il propose. Ainsi du côté des portraits, un gardien de nuit, paisible père de famille et avide d'une guerre qui l'enrichirait ; un pilote russe qui parcourt le monde à la barre de son Antonov cabossé et dévolu à tous les commerces avec les Suds ; une prostituée assassinée par un client occidental et qui aurait tant voulu retourner à l'école... sont autant de figures magnifiques et misérables qui émergent d'une ambiance lunaire et terrible.

Du côté des lieux, l'île des pêcheurs réprouvés, bidonville du lac, d'où l'on repart mourant pour éviter le transport coûteux du corps au village, ou l'aéroport déglingué sont deux facettes des extrêmes périphéries africaines, mais l'un est un lieu de relégation, tandis que l'autre est celui des trafics internationaux entre légalité et illégalité que la position marginale, bien loin des normes du transport aérien, autorise.

Le film cependant peut être critiqué par ses omissions (une classe moyenne émerge-t elle parmi les employés ? Mwanza est-elle vraiment un ex-paisible village de pêcheurs, ou est-ce structurellement une grande ville régionale tournée vers les relations transfrontalières de tous types et les fonctions administratives ? ...) voire ses manipulations (les restes séchés et boucanés sont ils vraiment réservés à la consommation humaine régionale ?), son idéologie autarcique (l'exogène sous la forme des cargaisons qui arrivent, des maladies ou des

migrants qui affluent est toujours porteur de malheur), mais surtout par les relations de cause à effet qu'il suggère. La malheureuse perche du Nil est sûrement un prédateur et fossoyeur de la biodiversité lacustre et c'est certainement son exploitation industrielle qui attire toute la misère de la région. Est ce que pour autant cette exploitation qui est responsable de cette misère ? Empêche-t elle réellement la production vivrière au risque d'accroître la famine présentée comme endémique ? Sert-elle de paravent et de complément nécessaire au trafic d'arme autrement plus lucratif et porteur de mort cette fois pour tout le sous-continent ? Est elle responsable au total d'un désastre social, moral et sanitaire ? Faut-il donc en boycotter la consommation ici en Europe comme l'encourage la chaîne Arte (" Vous ne mangerez plus jamais de perche du Nil ! ") dans la publicité précédent le passage du film que la chaîne a co-produit ?

Avec ces suggestions, on est dans le fantasme et dans la confusion. N'oublions pas que la Tanzanie n'est pas un lieu neutre :il s'agit de l'un des hauts-lieux de la troisième voie autogestionnaire sous le régime de Julius Nyerere et son vaste projet de villagisation (l'Ujamaa) qui s'est transformé à la fin des années 1990 en bon élève du FMI loué par les bailleurs de fonds comme le furent l'Ouganda et le sont aussi le Ghana, voire le Mali. Pour l'altermondialisme, il y a donc là des situations à fort enjeux idéologique où la dénonciation de la misère sonne comme une revanche. Or, on peut admettre qu'avec l'activité d'exploitation et de transformation du poisson liée à ses possibilités d'exportation, le sort d'une petite minorité promue ouvrière peut éventuellement s'améliorer. L'apport le plus pédagogique du film est certainement la démonstration de l'imbrication des économies formelles (l'industrie de la transformation, la consultance internationale...) et informelles (le gardiennage, la récupération des abats...) d'une part, et légales (commerce alimentaire transcontinental...) et illégales (trafic d'armes, prostitution...) d'autre part. On touche certainement là un des aspects les plus fondamentaux de la mondialisation appliquée au continent africain.

c) Le développement participatif et durable sous perfusion internationale dans les marges et confins.

Les politiques de lutte contre la pauvreté dans lesquelles s'engage la communauté des bailleurs de fonds sont très présentes sur le milieu rural, elles se déclinent cependant souvent de manière non territoriale par de la distribution d'équipements de base. La coopération multilatérale, bilatérale et non gouvernementale se focalise quant à elle sur la promotion d'expériences participationnistes sur base villageoise liées à l'application de nouveaux modèles de développement durable dans le champ de la Gestion des Ressources Naturelles. Les espaces concernés sont alors généralement en position périphérique, sauf au Sahel où il s'agit de la totalité du monde rural. Les espaces reculés, notamment montagnards en Afrique du Nord et moins identifiables à un milieu mais davantage à des positions de confins ailleurs sur le continent, autrement dit les espaces restés en marge des processus de spécialisation agricole, en proie à l'exode rural et où domine le petit paysannat, sont principalement ciblés. La question de la pauvreté peut y rejoindre celle des minorités nationales. D'autre part, dans ces zones, la problématique du développement s'articule avec la question de la conservation puisque ces périphéries nationales peuvent aussi être le siège de périmètres de protection. Nous avons vu comment les périphéries des parcs et réserves apparaissent comme de vastes chantiers de développement de projets participationnistes et d'opérations de gestion concertée des ressources naturelles. De nombreuses expérimentations et innovations s'y effectuent souvent en marge des nouveaux dispositifs de gouvernement local avec lesquels ils peuvent entrer en contradiction.

Ce tour d'horizon a présenté des critères, des indicateurs, des tendances et des secteurs qui sont autant de révélateurs des degrés, des formes et des lieux de la mondialisation contemporaine sur le continent africain. Continent qui s'est déjà trouvé au cœur d'épisodes historiques fameux de mondialisation par l'esclavagisme et le grand commerce, puis la colonisation. Le tour d'horizon effectué montre que les corrélations simples entre lieux de la richesse et de la métropolisation et lieux de la globalisation contemporaine ne sont pas toujours pertinentes ou exclusives. En d'autres termes, la mondialisation contemporaine ne réactualise pas simplement l'un des clivages amorcés par la colonisation et entretenu depuis, entre monde urbain des citoyens potentiellement ouverts sur le monde, et monde rural des "sujets" soumis aux appartenances collectives et aux déterminations locales (Mamdani, 1996). Les clivages de la mondialisation contemporaine continuent à passer au sein des différents milieux et permettent à de nouveaux secteurs, quartiers et localités d'être entraînés dans la grande aventure pour le meilleur (l'amélioration des conditions de vie et l'ambiguë renaissance africaine qui reste à définir) et pour le pire (l'exploitation et le mal développement).

Bibliographie :

- ALVERGNE C. & LATOUCHE D., 2003, Le NEPAD peut-il sauver l'Afrique ? La difficile prise en compte de la dimension territoriale du développement, *Futurible* n°289, pp. 45-64
- ANTHEAUME B. & GIRAUT F. (dirs.), 2005, *Le territoire est mort, Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD.
- ANTHEAUME B. & GIRAUT F., 2002, "Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo ...)", *Historiens et géographes*, N° spécial *Regards sur l'Afrique*., pp. 39-58.
- APPADURAI A., 2001, *Après le colonialisme, Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Payot.
- BART F. & LENOBLE-BART L. (eds.), 2003, *Afrique des réseaux et mondialisation*, Paris : Karthala.
- BERNARD E., 2005, "Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest", *Annales de géographie* 605, 550-563.
- BRUNEL S., 2005, *L'Afrique dans la mondialisation*, Paris : Documentation française (Documentation photographique n°8048), 64 p.

- BRUNET R., 1986, *Atlas mondial des zones franches et des paradis fiscaux*, Paris : Fayard/Reclus, 80p.
- CARNAT J.-L. & TABARLY S., 2005, “ La pêche dans le lac Victoria : un exemple de mal développement ”, *Géoconfluences* (Brèves n°3), <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/brevs/2005/3.htm>
- CHALEARD J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 664p.
- CHENEAU-LOQUAY A. (ed.), 2000, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris : Karthala.
- CHENEAU-LOQUAY A., 2001, “Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique”, *Netcom* 15(1).
- CHERU F., 2002, *African Renaissance: Roadmaps to the challenge of globalization*, New-York : Zed Books.
- DUMONT R., 1962, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris : Ed. du Seuil.
- DURAND M.-F., LEVY J. & RETAILLE D., 1992, *Le monde : espace et systèmes*, Paris : Presses de la FNSP/Dalloz.
- GIRAUT F. (dir.), 2006, *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du Sud*, Paris : Direction Générale de la coopération internationale et du développement (Collection Etudes), 133 p.
- GIRAUT F., GUYOT S. & HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., 2004, “Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines”, *L'Information Géographique* n° 4, pp. 340-368.
- IDRC-CRDI, 2005, *The Acacia Atlas/L'Atlas Acacia. Mapping African ICT growth/Cartographie de la croissance des TIC en Afrique*, 36 p. Téléchargeable en ligne: http://www.idrc.ca/fr/ev-94196-201-1-DO_TOPIC.html
- L'Information géographique, 2004, *L'Afrique*, vol. 68, no 4, 384 p.
- ISTED, 1998, *Dynamique de l'Urbanisation de l'Afrique au Sud du Sahara*, Paris : MAE, 182 p. Téléchargeable en ligne: http://www.isted.com/publications/francais/dynamique_urbaine.htm
- JAGLIN S., 2005, *Service d'eau en Afrique subsaharienne, La fragmentation urbaine en question*, Paris: Cnrs éditions.
- MAMDANI M., 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton University Press.
- MBEMBE A., 2005, “À la lisière du monde : Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique” in *Le territoire est mort, Vive les territoires !*, B. Antheaume & F. Giraut (eds.), Paris: IRD Editions, 47-77.
- MORICONI-EBRARD F., 1993, *L'urbanisation du monde depuis 1950*, Paris : Anthropos, 372 p.
- MORICONI-EBRARD F., 1994, *Geopolis. Pour comparer les villes du monde*, Paris : Anthropos, 246 p.
- MORICONI-EBRARD F., 2000, *De Babylone à Tokyo. Les grandes agglomérations du Monde*, Paris-Gap : Ophrys (Géophrys), 344 p.
- POURTIER R., 1999, *Villes africaines*, Paris : La documentation française (Documentation photographique n 8009, 64 p.
- POURTIER R., 2001, *Afriques noires*, Paris : Hachette (Coll. Carré géographie), 256 p.
- REYNAUD A., 1981, *Société, espace et justice*, Paris : PUF.
- SCHOLZ F., 2005, “The theory of fragmenting development”, *Geographische Rundschau International Edition* 1(2), 4-11.
- VACCHIANI-MARCUZZO C., 2005, *Mondialisation et système de villes : les entreprises étrangères et l'évolution des agglomérations sud-africaines*, Thèse de Doctorat Université de Paris I. http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=GEOGRAPHIE-CITE&action_todo=view&langue=fr&id=tel-00011351&version=1
- VOLVEY A. (dir.), 2005, *L'Afrique*, Paris : Atlande.